

**71^e réunion du Comité permanent
(6-8 mars 2018)
Point 6 a) de l'ordre du jour**

Exposé relatif aux Dialogues du Haut Commissaire sur les défis de protection

1. Aperçu du Dialogue de 2017

Le Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection, qui a eu lieu les 12 et 13 décembre 2017, a fourni à la communauté internationale l'occasion d'évaluer les progrès accomplis en vue de « l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés », depuis l'adoption en septembre 2016 de la Déclaration de New York pour les réfugiés les migrants (A/RES/71/1)¹. Ce Dialogue s'est focalisé sur les éléments éventuels du programme d'action du Pacte, compte tenu de l'application pratique du Cadre d'action global pour les réfugiés et des résultats des cinq discussions thématiques ayant eu lieu au cours du second semestre de 2017 à Genève.

Environ 600 représentants d'États, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur privé, ainsi que des experts et des membres du Conseil consultatif mondial du HCR pour les jeunes ont pris part à une série de conversations constructives sur les bonnes pratiques, les leçons apprises et les propositions concrètes pour le programme d'action. Ces conversations ont eu lieu en séance plénière ; lors d'une session spéciale en vue d'examiner l'application pratique du Cadre d'action global pour les réfugiés ; pendant les six sessions thématiques ; et au cours de trois tables rondes. Par ailleurs, un événement en marge a été organisé par des ONG pour examiner davantage l'application pratique du Cadre d'action global pour les réfugiés, et un nombre important de contributions écrites ont été reçues et publiées sur le site du HCR².

Lors du Dialogue, les discussions ont permis de tirer les conclusions suivantes :

- i) Le Pacte mondial sur les réfugiés soutiendra diverses réponses aux déplacements massifs de réfugiés, tenant compte des contextes et situations spécifiques (situations nouvelles et situations prolongées). En particulier, le programme d'action visera à renforcer les quatre objectifs du Cadre d'action global pour les réfugiés, par la mise en place d'un cadre plus prévisible de partage de la charge et des responsabilités, sur lequel les États pourront compter.
- ii) D'importants progrès ont été accomplis dans l'amélioration de la résilience des réfugiés et des communautés d'accueil, notamment par l'éducation, l'inclusion économique et les possibilités de moyens d'existence. Les efforts ont été déployés à cet égard dans un esprit de partage des responsabilités, et il est indispensable qu'ils bénéficient d'un appui soutenu de la communauté internationale, y compris les acteurs du développement.
- iii) Il est aussi essentiel que les initiatives visant à renforcer l'autonomie et la résilience soient accompagnées par des efforts accrus de la communauté internationale en vue de trouver des solutions pour les réfugiés. Des approches pratiques en vue de faciliter les conditions d'un retour volontaire et durable, ainsi que des solutions dans des pays tiers, constitueront des objectifs importants du programme d'action.
- iv) D'une manière générale, et conformément à l'approche engageant diverses parties prenantes, prévue dans la Déclaration de New York, le programme d'action facilitera les contributions de toutes les parties prenantes, en fonction de leurs capacités et de leurs compétences, et visera à inclure des partenariats nouveaux et émergents dans les réponses pour les réfugiés. En vue de soutenir les réfugiés et leurs communautés d'accueil, le HCR s'efforcera de catalyser les contributions éventuelles d'autres acteurs, notamment les acteurs du développement, le secteur privé et les ONG.
- v) Le programme d'action tiendra compte des critères d'âge, de genre et de diversité et veillera à ce que ces critères soient pleinement pris en considération dans l'élaboration des réponses plus globales pour les réfugiés. En outre, il encouragera les réfugiés à participer pleinement aux décisions affectant leur vie et les soutiendra à cet égard.
- vi) Un certain nombre de propositions faites lors des discussions thématiques – concernant notamment la plateforme mondiale, les conférences de solidarité, et le groupe d'appui à la capacité d'asile – ont été davantage débattues et affinées. Il sera important que de telles initiatives ajoutent de la valeur aux mécanismes existants.
- vii) Une coopération étroite, en vue d'assurer la complémentarité entre le Pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, demeure une priorité.

2. Mise à jour sur les Dialogues antérieurs du Haut Commissaire

Le HCR fera une brève mise à jour sur le suivi du Dialogue du Haut Commissaire de 2016 consacré aux « enfants en déplacement », notamment la mise en place d'un Conseil consultatif mondial pour les jeunes. Il fera également une mise à jour sur le Dialogue de 2015 (« Comprendre les causes profondes des déplacements et y faire face ») et indiquera dans quelle mesure les conclusions de ce Dialogue s'intègrent dans les idées émises au sujet du Pacte mondial sur les réfugiés.

¹ Disponible à www.unhcr.org/fr/declaration-de-new-york. Pour de plus amples informations sur le processus conduisant à l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés, voir la page www.unhcr.org/fr/pacte-sur-les-refugies.

² Voir www.unhcr.org/fr/contributions-ecrites.